



Directives de la Fédération Jurassienne de Musique concernant les décomptes de coûts aux sociétés des cours et examens théoriques et examens de pratique

Frais d'inscription aux cours et examens théoriques

- Frs 20.- : Examen théorique avec fascicule phase 1
- Frs 30.- : Examen théorique avec fascicule phase 2 à 5
- Frs 40.- : Examen théorique avec cours phase 1
- Frs 50.- : Examen théorique avec cours phase 2 à 5
- Frs 30.- : Frais supplémentaire pour examen de théorie différé (pour des raisons motivées)

Frais d'inscription aux examens pratiques

- Frs 60.- : Examen de pratique phases 1, 2, 3
- Frs 80.- : Examen de pratique phases 4 et 5

Subventions ASM/FJM

- Frs 100.- : Subvention aux sociétés membres de la FJM des candidats qui ont réussi les examens de théorie et de pratique d'une phase (pas obligatoirement la même année)